

# L'affirmation de la puissance des États à partir des espaces maritimes

#### Introduction:

« Britannia, rule the waves. » Cette citation, extraite du poème Rule, Britannia! de James Thomson (poète du XVIII<sup>e</sup> siècle) qui illustre parfaitement la source de la puissance britannique entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et la Seconde Guerre mondiale possède un écho intemporel. En effet, depuis la plus haute Antiquité, d'innombrables États ont pu affirmer leur puissance grâce à la maîtrise des mers. C'est le cas d'Athènes qui, au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C., constitue un véritable empire maritime, ou encore des Vikings, peuple de la mer par excellence, qui utilisèrent leur supériorité navale pour envahir les pays d'Europe. Aujourd'hui, la maîtrise des mers et des océans demeure, plus que jamais, un enjeu géostratégique majeur pour les États susceptible de faire apparaître des tensions entre eux, que ce soit pour leur possession, leur exploitation, voire leur préservation. Aussi, on peut se demander quels sont aujourd'hui les enjeux géostratégiques et diplomatiques liés à l'exploitation et à l'appropriation des espaces maritimes?

Pour répondre à cette question, nous verrons tout d'abord que les espaces maritimes permettent aux États d'affirmer leur puissance avant de nous intéresser aux rivalités et aux coopérations qui permettent leur exploitation et leur préservation.

# Affirmer sa puissance à partir des mers et des océans

L'époque moderne, marquée par la formation d'empires coloniaux, et par des guerres se jouant à l'échelle mondiale, a mis en évidence l'importance cruciale pour un État de disposer de forces de projection maritimes afin de contrôler ses voies d'approvisionnement et d'avoir la possibilité d'intervenir militairement sur n'importe quel point du globe.

SchoolMouv.fr SchoolMouv: Cours en ligne pour le collège et le lycée 1 sur 14



### Les forces de projection maritimes

Pendant l'entre-deux-guerres, de nouvelles armes, le porte-avions et le sous-marin, ont été développées. Ces armes constituent encore aujourd'hui le noyau dur des forces de projection maritimes.



# Projection:

Ensemble des interventions conduites hors de ses frontières par un État.

Initialement destinées à assurer à l'État qui les possédaient la maîtrise des mers, des fonds-marins et des littoraux (en permettant notamment l'organisation de débarquements) les **forces de projection aéronavales** permettent aujourd'hui d'atteindre n'importe quel territoire dans le monde depuis les océans. L'aviation et l'artillerie embarquées assurent en effet une capacité de frappe au-delà de l'environnement immédiat d'un groupe aéronaval, jusque dans l'intérieur des terres. Le missile de croisière, ou missile à longue portée, initialement inventé par les nazis à la fin de la Seconde Guerre mondiale, équipe aujourd'hui bon nombre de bâtiments, dont la plupart sont des sous-marins d'attaque en service.

La maîtrise des mers et des océans permet de contrôler les **grandes routes maritimes**, par lesquelles près de 90 % des produits manufacturés échangés dans le monde transitent ainsi que la quasi-totalité des ressources énergétiques sur lesquelles repose la puissance des États.



L'accélération de la mondialisation depuis les années 1970 a entraîné une augmentation spectaculaire du volume de marchandises échangées par voie maritime à travers le monde.

→ On est ainsi passé de 2,5 milliards de tonnes en 1970 à 8,4 milliards de tonnes de marchandises transitées en 2010.

Parallèlement, le développement des **échanges maritimes internationaux** a entraîné une progression de la piraterie et du terrorisme au niveau de

seuils stratégiques comme dans le golfe d'Aden au nord de la Somalie. Les nations les plus intégrées dans la mondialisation tentent dès lors de contrôler et de sécuriser les routes maritimes intercontinentales. Concrètement, la maîtrise des mers et des océans par un État nécessite de très importants moyens militaires que seule une poignée d'entre eux possède. Seule une dizaine de pays possède aujourd'hui au moins un porteavions opérationnel. En dehors des États-Unis, les seuls États à en posséder un sont la France, le Royaume Uni, l'Inde, le Brésil, la Russie et la Chine (qui en construit actuellement un second).

→ De fait, à l'heure actuelle, la **puissance** des États-Unis repose essentiellement, en dehors de la dissuasion nucléaire, sur leurs forces de projection maritimes sans équivalent dans le monde.



La puissance est la capacité d'un État à s'assurer une influence durable sur l'ensemble de la planète dans les domaines économique, culturel, diplomatique et militaire.

Par exemple, la puissance américaine s'appuie sur la **première marine du monde** forte de 11 porte-avions et de 14 sous-marins lesquels seront remplacés par 18 sous-marins flambant neufs à l'horizon 2028. Ces flottes patrouillent l'espace maritime mondial divisé en sept grandes zones. La 3<sup>e</sup> flotte par exemple, basée à Hawaï et San Diego, est chargée de surveiller l'océan Pacifique.

# NORTHCOM Nord des États-Unis siège : Peterson AFB 2° flotte Norfolk 15 vais **AFRICOM** des États-Unis en Afrique INDOPACOM SOUTHCOM

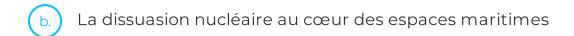
Flottes et bases américaines dans le monde

Trâce à ce maillage étroit des mers et des océans, les États-Unis sont capables de déployer des forces armées sur n'importe quel théâtre d'opération et d'intervenir sur chaque point du globe en moins d'une semaine.



Avec le développement des échanges maritimes internationaux, de la piraterie et du terrorisme au niveau de seuils stratégiques comme le golfe d'Aden, les nations les mieux intégrées dans la mondialisation tentent de contrôler et de sécuriser les routes maritimes intercontinentales. Cependant cette maîtrise nécessite de très importants moyens, notamment des porte-avions et des sous-marins à long rayon d'action. Dans ce contexte, seuls les États-Unis sont en capacité de contrôler l'ensemble des mers et des océans.

Cependant, leur maîtrise est de plus en plus contestée à l'échelle régionale par des puissances comme la Russie dans les mers septentrionales ou la Chine en mer de Chine.



En 1945, les États-Unis assurent une victoire décisive face au Japon en procédant aux bombardements atomiques des villes d'Hiroshima et de

N ▲ 3 000 km

### Nagasaki les 6 et 9 août 1945.

En 1949, l'Union soviétique procéda avec succès à son premier essai d'une arme atomique. Dès lors, les deux puissances rivales et leurs alliés respectifs dans le cadre de la guerre froide (1947-1991) s'engagent dans une dangereuse course aux armements nucléaires.



#### Course aux armements nucléaires :

Course aux armements qui opposa les États-Unis et l'URSS (ainsi que leurs alliés respectifs dans une moindre mesure) avec pour objectif d'obtenir la suprématie en cas de guerre nucléaire.

Cette course concerne d'une part le nombre de têtes nucléaires possédées, et d'autre par les vecteurs (moyens de les transporter jusqu'à l'ennemi) et contre-vecteurs (moyens d'empêcher l'ennemi de transporter ses têtes nucléaires).

Le moteur de cette course aux armements était la **dissuasion nucléaire**. Chaque pays impliqué dans la guerre froide souhaitait en effet conserver une **capacité de seconde frappe**, c'est-à-dire un moyen de riposte nucléaire pour le cas où un adversaire aurait préalablement frappé son territoire au moyen du feu nucléaire.

C'est dans ce dessein que les mers et les océans furent progressivement nucléarisés.

À partir de 1960, année de lancement du premier SNLE (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) par les États Unis, le *USS George Washington*, les sous-marins ont une autonomie prolongée et sont indétectables. À ce titre, ils sont devenus les piliers de la dissuasion nucléaire grâce à leur capacité de seconde frappe en cas d'attaque du pays auquel ils appartiennent par un ennemi identifié.



#### Dissuasion nucléaire:

La dissuasion nucléaire est une stratégie de défense qui repose sur la force nucléaire. Elle consiste à se doter de l'arme nucléaire et à entretenir les armements associés pour décourager un ennemi potentiel d'effectuer une offensive militaire, le risque de destruction encouru étant trop élevé par rapport à l'enjeu.

En 1967, le général de Gaulle assista au lancement du premier sous-marin lanceur d'engins nucléaires français à Cherbourg, le *Redoutable*. Depuis cette époque, la dissuasion nucléaire française repose principalement sur les SNLE.

→ En permanence, au moins un SNLE français équipé d'ogives nucléaires parcourt furtivement les mers et les océans. Il est ainsi en capacité d'effectuer une frappe de représailles rapide et indétectable contre le territoire d'un ennemi qui aurait commis une agression militaire à l'encontre de la France.

Seuls la Russie, les États-Unis, la Chine, le Royaume Uni et l'Inde possèdent une capacité semblable. Cependant, ce type de défense, particulièrement onéreux, est totalement inefficace face à un ennemi apatride comme le sont les groupes terroristes.



La nucléarisation des espaces maritimes a débuté dans les années 1960 en pleine guerre froide. Cependant, le coût prohibitif de l'entretien d'une flotte de SNLE, la signature du traité de non-prolifération nucléaire en 1968 et la fin de la guerre froide ont contribué à limiter le nombre d'États capables de se doter et d'entretenir une force maritime de dissuasion nucléaire.

Rivalités et coopération dans l'exploitation et la préservation des mers et des océans

Les espaces maritimes sont au cœur d'un processus complexe de rivalités et de coopération pour l'exploitation et la préservation des ressources naturelles qu'ils recèlent.

SchoolMouv.fr SchoolMouv: Cours en ligne pour le collège et le lycée 6 sur 14



# Coopérer pour exploiter et préserver les mers et les océans

Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, la doctrine de la liberté de la mer prévalait à travers le monde. Cette doctrine limitait la juridiction et les droits nationaux sur les mers et les océans à une étroite bande côtière le long du littoral. Cependant, la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, confrontée à des querelles entre États autour de la question de l'exploitation des ressources off shore, a radicalement remis en cause ce principe de liberté de la mer. Elle s'est conclue par la signature de la convention de Montego Bay (Jamaïque) en 1982.

→ Cette convention, ratifiée par 157 États et entrée en vigueur en 1994, définit un nouveau droit de la mer.

Trois grands types d'espaces maritimes sont ainsi créés et délimités.

- 1 Les **eaux territoriales** qui s'étendent sur 12 milles marins (22 km) depuis les côtes d'un État et sur lesquelles ce dernier exerce une totale souveraineté.
- 2 Les zones contiguës et les **zones économiques exclusives (ZEE)**, s'étendant respectivement sur 24 milles marins et 200 milles marins (370 km) depuis les côtes et sur lesquelles l'État exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources.
  - → La **délimitation des ZEE** est aujourd'hui source de rivalités et de tensions entre États.



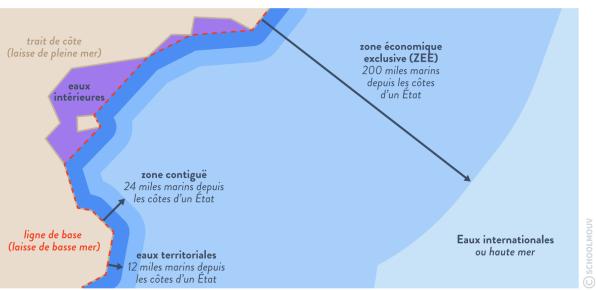
#### ZEE:

Espace maritime qui s'étend sur 200 milles marins (370 km) depuis les côtes d'un État et sur lequel l'État en question exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. À titre d'exemple, Les États-Unis et la France possèdent les deux premières ZEE du monde, avec plus de 10 millions de kilomètres carrés chacune.

3 La **haute mer** (64 % des espaces maritimes) offre une grande liberté d'usages et de circulation excluant la piraterie (toujours présente à notre époque,

notamment dans le détroit de Malacca, au large de la Somalie, ainsi que dans le golfe de Guinée). La haute mer se compose des eaux dites **internationales**, c'est-à-dire des mers et des océans qui ne sont placées sous l'autorité directe d'aucun pays.





Les activités humaines génèrent des pollutions multiples des mers et des océans (rejet des eaux usées, continents de plastique à la dérive à la surface des océans) ainsi qu'une surexploitation des ressources halieutiques, sans parler des conséquences du développement de l'économie bleue : surpêche, explosion du trafic maritime, développement de l'aquaculture et de l'exploitation off shore des hydrocarbures.



#### Économie bleue:

Exploitation économique durable et efficace des ressources des océans, des mers, des lacs et des rivières.



La convention de Montego Bay de 1982 a posé les jalons d'un nouveau droit de la mer en définissant les zones économiques exclusives.

Cependant, l'imprécision de la convention, notamment sur la largeur de ces ZEE est facteur de conflits de délimitation de la souveraineté des États.



L'exploitation des ressources maritimes : un facteur de rivalités

L'exploitation des ressources minières, énergétiques et halieutiques ainsi que les enjeux environnementaux qui y sont liés renforcent l'enjeu du partage et de l'exploitation des océans et de nombreux conflits ont existé ou émergent de ce fait. D'autant plus qu'avec le réchauffement climatique, certains territoires jusqu'alors inaccessibles le deviennent ou seront amenés à le devenir dans un futur proche, comme l'océan glacial Arctique.



Les zones de pêche entre la France et le Royaume-Uni dans le cadre du Brexit ou entre la France et l'Espagne dans le golfe de Gascogne font l'objet de débats à cause de leur richesse halieutique.

Le contrôle du canal de Suez fut la cause principale de la guerre de 1956 entre l'Égypte du président Nasser d'une part, et la France et le Royaume Uni d'autre part. C'est un seuil stratégique convoité au même titre que le détroit d'Ormuz.

Enfin, on peut également citer les revendications sur les îles Kouriles de la Russie et du Japon ou celles sur les îles Spratleys en mer de Chine méridionale.

Aujourd'hui, plus de 70 conflits entre États liés à la question de la délimitation des ZEE existent à travers le monde dont certains persistent depuis plusieurs décennies. C'est notamment le cas du conflit entre l'Argentine et le Royaume-Uni autour des îles Malouines.

En 1982, l'Argentine revendiqua la souveraineté des **îles Malouines** (*Falkland Islands* en anglais, *Islas Malvinas* en espagnol) alors possession du Royaume-Uni. Face à l'intransigeance de la dictature argentine, qui essaya de s'emparer de cet archipel peuplé d'à peine 3000 habitants, le Royaume-Uni déploya sa marine dans l'Atlantique sud et le conflit, qui provoqua la mort de plus de 900 militaires argentins et britanniques, s'acheva par une victoire de ces derniers. En 2013, consultés par référendum, les Malouins se

prononcèrent à une écrasante majorité pour demeurer sous souveraineté britannique. Néanmoins, l'Argentine revendique toujours l'archipel.

Certains de ces conflits pourraient même avoir des répercussions mondiales (Israël/Liban, Chine/Japon). Arrêtons-nous sur le cas du conflit entre Israël, le Liban, Chypre et l'autorité palestinienne en mer Méditerranée.



Au début des années 2010, des campagnes d'exploration ont mis en évidence l'existence d'importants gisements de gaz naturel en Méditerranée orientale suscitant l'appétit des firmes transnationales (FTN) énergétiques européennes mais également américaines, russes et israéliennes. L'existence de cette ressource, synonyme d'autonomie énergétique et de rente budgétaire pour les États riverains a entraîné un conflit territorial autour de la délimitation de leurs ZEE respectives, chaque État revendiquant un tracé lui donnant accès à une part importante des gisements comme le démontre la carte ci-dessus. Ce conflit n'aurait pas une importance particulière s'il ne venait s'ajouter à des tensions préexistantes entre les différents États concernés. Israël et le Liban d'une part, qui furent en guerre en 2006, ont des relations qui restent particulièrement tendues depuis et, d'autre part, Chypre et la Turquie depuis 1974 et l'invasion turque du Nord de Chypre.



On estime aujourd'hui que 20 % des réserves accessibles en pétrole de la planète et 30 % des réserves de gaz naturel sont sous-marines. Or, avec la raréfaction de ces ressources sur Terre et l'envolée des prix de l'énergie, leur contrôle est plus que jamais une priorité pour les États riverains.

→ Dans ces conditions, les conflits liés au partage des espaces maritimes devraient s'intensifier dans les années à venir.

Pour limiter ces tensions, il a été proposé d'étendre les ZEE au plateau continental qui prolonge les côtes : 93 états côtiers ont ainsi demandé une extension de leur ZEE. La zone internationale des grands fonds marins, gérée par l'Autorité internationale des fonds marins, est, elle, désignée comme patrimoine commun de l'humanité et a donc pour finalité d'être préservée.



#### Plateau continental:

Espace en bordure des côtes et dont la profondeur n'excède pas 200 mètres. Il est séparé de la plaine abyssale (bien plus profonde) par un talus continental.



L'exploration des fonds marins et la découverte dans ces espaces d'importantes ressources énergétiques off shore en plus des ressources halieutiques traditionnellement exploitées, renforce la convoitise des États et des firmes transnationales sur les espaces maritimes. Ces convoitises engendrent de nombreuses tensions. Cependant, le droit maritime réglemente le pouvoir des États sur les ZEE. En revanche, la haute mer, où ne s'exerce aucune autorité réelle, reste un espace géostratégique.

C. Coopérer pour préserver les mers et les océans

La surexploitation des ressources des mers et des océans aboutit parfois à des coopérations inespérées entre états riverains.

C'est par exemple le cas de la mer d'Aral. Située en Asie centrale, la mer d'Aral a failli disparaître au début du XXI<sup>e</sup> siècle. En 1960, la mer s'étendait sur près de 440 kilomètres du nord au sud. À l'époque soviétique, ses eaux poissonneuses permirent d'y développer la pêche et des activités de conserverie. Cependant, à la même époque, l'Union soviétique décida de développer la culture du coton sur ses rives désertiques. Pour y parvenir, on procéda à d'importants prélèvement d'eau sur ses deux affluents, l'Amou-Daria et le Syr-Daria, entraînant un retrait progressif des eaux. En 1991, suite à l'effondrement de l'URSS, le Kazakhstan au nord et l'Ouzbékistan au sud, mirent en place des barrages hydroélectriques sur le Syr-Daria et l'Amou-Daria, limitant encore le débit de ces deux fleuves, accentuant par ricochet l'assèchement de la mer.

# L'assèchement de la mer d'Aral





1989 2014

Les conséquences se révélèrent désastreuses, tant sur le plan social que sur le plan écologique. En effet, cet assèchement entraîna la désertification des terres, un phénomène de salinisation, une baisse de la production agricole et la disparition des activités liées à la pêche.

→ Pour faire face à cette catastrophe, les 5 états riverains de la mer ont mis de côté leurs rivalités et créé un fond d'investissement pour la mer d'Aral.

Enfin, grâce à un financement de la banque mondiale et du gouvernement Kazakh, un barrage en béton a été construit en 2005 : le barrage de Kok-Aral. Depuis sa construction, le niveau de l'eau est remonté de 6 mètres, permettant de réduire significativement le taux de salinité de l'eau ce qui a permis le retour de 20 espèces de poisson dans la mer d'Aral et la réinstallation des populations de pêcheurs dans les villages abandonnés sur le rivage.



Si les activités humaines mettent en péril les écosystèmes marins, comme dans le cas de la mer d'Aral, les états riverains sont contraints de mettre de côté leurs rivalités et de coopérer afin de préserver ce qui peut encore l'être.

La convention sur la diversité biologique, traité international adopté en 1992 lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro, a permis la création d'aires marines protégées à travers le monde afin de préserver la biodiversité des mers et des océans. En 2017, lors du quatrième Congrès international des aires marines protégées qui s'est tenu au Chili, il a été constaté que plus de 6 % des mers et des océans étaient intégrés dans une aire marine protégée et les 900 participants, venus de 80 pays, se sont engagés à atteindre les 10 % d'ici à 2020, objectif qui semble en passe d'être atteint.



## Aire marine protégée (AMP) :

Espace délimité en mer qui répond à des objectifs de protection de l'environnement et de l'écosystème marin. Les AMP représentent par exemple aujourd'hui pas moins de 46 % de la ZEE du Chili.

Conclusion:

Depuis l'Antiquité, la maîtrise des mers et des océans a été un important facteur d'affirmation de la puissance des États. Aujourd'hui encore, les mers et les océans sont au cœur du processus de dissuasion nucléaire et les forces de projection maritimes permettent à un nombre restreint de pays, en tête desquels on trouve les États-Unis, d'affirmer leur hégémonie militaire. Objets de convoitises de la part des États et des firmes transnationales en raison des nombreuses ressources halieutiques, mais aussi minérales et énergétiques qu'ils recèlent, les espaces maritimes deviennent enjeux de rivalités, voire de conflits comme dans le cas de la guerre des Malouines. Néanmoins, l'exploitation et la préservation de ces espaces naturels géostratégiques nécessitent également des coopérations entre États riverains. La coopération entre États pour la protection d'un écosystème particulièrement fragile constitue aujourd'hui un modèle à suivre dans le domaine de la gestion des espaces maritimes.